

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 29 juin 1954;

Vu la lettre du 30 octobre 1953 par laquelle M. Louis GROS, propriétaire à CESSERAS des parcelles n°s 425 et 432 sises au lieu-dit l'Espicas, Section C de cette commune, consent au classement de la partie de la grotte qu'elles renferment;

Vu la délibération du 17 novembre 1954 par laquelle le Conseil Municipal de CESSERAS consent au classement de la portion de la grotte située dans les parcelles n°s 424 et 433, section A, 2ème feuille du cadastre, dont la Commune est propriétaire;

ARRÊTÉ :

Article 1er - La grotte d'Aldène, dite également de Fauzan ou de la Coquille située, d'une part, dans les parcelles n°s 425 et 432 appartenant à M. Louis GROS, propriétaire, à CESSERAS, et, d'autre part, dans les parcelles n°s 424 et 433 appartenant à la Commune de CESSERAS (Hérault), est classée parmi les Monuments Historiques.

Article 2 - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département de l'Hérault, au Maire de la Commune de CESSERAS et à M. Louis GROS, propriétaire domicilié à CESSERAS, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 17 JANV 1955

M. L. GROS
MATTEO COUÏET

Département :
HERAULT

Commune :
CESSERAS

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 05/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Grotte d'Aldine

